



CEMI-COLA PORT, S.L.

C.I.F. B- 97414411
C/ Isaac Newton, 83
Polígono Industrial Sepes
46500 SAGUNTO
VALENCIA (ESPAÑA)
Teléfono y fax: 34 96 266 27 62
E-mail: cemicola@cemicola.com
www.cemicola.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement 1907/2006/CE (REACH) y 453/2010/CE.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit:

Nom: CIMENT COLLE GRIS QUALITÉ PORCELANICO PLUS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Adhésif pour la construction.

Uniquement pour usage utilisateur professionnel.

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Nom: CEMI-COLA PORT, SL.

Adresse: C/ Isaac Newton, 83 - 46500 Sagunto (Valencia)

Tel.: 34 + 96 266 27 62

E-mail: cemicola@cemicola.com

http: www.cemicola.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

En cas d'urgence, gardez cette fiche à portée de main et appelez le
numéro d'urgence européen : 112

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

D' Accord au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Indications des dangers:

H318 Provoque graves lésions oculaires.

H315 Provoque irritation cutanée

H317 Peut provoquer une réaction allergique sur la peau.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Danger



Indications des dangers:

Conseils de prudence:

P102 - Tenir hors de portée des enfants Lire.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305+P351+P338+P310 - **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P302+P352+P333+P313 - **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** Laver abondamment à l'eau

P261+P304+P340+P312 - éviter de respirer poussière/ fumée/ gaz/brouillard/ vapeurs/l'aérosol.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la législation actuelle de traitement des déchets

Information supplémentaire:

Le contact avec ciment humide, béton ou mortier frais avec la peau peut provoquer une irritation, dermatite ou une maturité qui peut endommager des éléments en aluminium ou autres métaux non nobles.

Susbtances qui contribuent à la classification:

Ciment Portland, clincker

Autre information:

Lorsqu'il contient du ciment Portland gris (n° CE : 266-043-4), celui-ci contient un réducteur de Cr (VI), ce qui détermine une teneur en Cr (VI) soluble dans l'eau inférieure à 0,0002%.

2.3. Autres Dangers:

Dans des conditions d'utilisation normales et sous sa forme initiale, le produit n'a pas d'autres effets négatifs sur la santé et l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composition: Mélange de ciment (gris et blanc), granulats et additifs.

Composants dangereux:

D'accord au Anexo II del Reglamento (CE) n°1907/2006 (point 3), Le produit contient:

Ciment gris ou blanc.

Concentration: 10-40%.

Nª CAS: 65997-15-1

Nº EINECS: 266-043-4

Index: N'applique pas.

REACH: N'applique pas.

Clasificación selon règlement (UE) n°1272/2008

Danger, Eye Dam. 1: Lésion oculaire grave, catégorie 1.

Attention, Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie 2.

Attention, Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie 1.

Attention, STOT SE 3: Toxicité pour les voies respiratoires (exposition unique), catégorie 3.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours:

Indications générales :

Assistance n'est généralement pas nécessaire. En cas de doute ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Transférer la victime dans un endroit ventilé.

En cas de contact avec la peau :

- Poudre : broser et laver la peau avec de l'eau et du savon.
- Pâte : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

Ne pas frotter les yeux. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau propre pendant au moins 15 minutes en gardant les yeux ouverts. Enlever les lentilles de contact si possible. Consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion :

Ne pas provoquer de vomissements. Si la personne est consciente, rincer la bouche pour enlever la matière ou la poussière. Donner à boire abondamment de l'eau et consulter immédiatement un médecin ou un centre d'information toxicologique

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés::

Le contact prolongé de la poussière avec la peau humide et sans protection adéquate peut entraîner une irritation ou une dermatite de contact. Un contact prolongé et sans protection adéquate avec le mélange humide peut entraîner de graves brûlures. L'inhalation du produit provoque des irritations des voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Lorsque vous contactez un médecin, emportez avec vous cette fiche de données de sécurité.

5. MESSURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Point d'éclair et méthode:

Le mortier n'est pas inflammable, il n'est pas explosif et ne facilite ni ne nourrit la combustion d'autres matériaux.

5.2 Moyens d'extinctions:

Le mortier, en cas d'incendie, ne limite pas l'utilisation d'agents d'extinction.

5.3 Équipes de lutte contre l'incendie:

Le mortier ne présente aucun danger lié aux incendies. L'utilisation d'équipements de protection spéciaux n'est pas nécessaire.

5.4 Produits de combustion:

Aucun.

5.5 Limites d'inflammabilité : limite inférieure d'explosibilité (LIE) et limite supérieure d'explosion (LSE) :

N'applique pas.

6. MESSURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles:

Éviter de respirer poussière. Utiliser une protection respiratoire dans endroits mal ventilés. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter lunettes de protection oculaire, vêtements de travail adaptés et gants de sécurité imperméables.

6.2. Prévention de la protection de l'environnement:

Éviter la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes de collecte/nettoyage:

Ramasser par moyens mécaniques en évitant la formation de poussière.

Nettoyer la zone souillée avec de l'eau abondante. Éliminer les déchets récupérés selon les réglementations locales en vigueur. Après durcissement, le produit peut être éliminé en tant que déchet inerte.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Utiliser dans les zones aérées. Éviter la formation de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains et d'autres parties du corps exposées avant de manger et après avoir quitté le poste de travail. Enlever les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de manger. Mesures de protection : Suivre les recommandations du paragraphe 8.

Mesures de prévention des incendies : le produit n'est pas inflammable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver le récipient bien fermé et protégé de l'exposition à l'air et de l'humidité du sol.

7.3. Utilisations finales:

Aucun usage particulier.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Substances inscrites sur "la liste d'exposition professionnelle pour agents chimiques espagnole" INSHT:

Nom	Type	Valeur limite
Ciment Portland CAS: 65997-15-1 CE: 266-043-4	VLA-ED Fraccion respirable	4 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail:

L'extraction localisée dans la zone de travail est recommandée comme mesure de protection collective pour éviter de dépasser les limites d'exposition professionnelle (R.D. 374/2001 et suivantes). Les équipements de protection individuelle, s'ils sont utilisés, doivent être munis d'un marquage CE conforme au R.D. 1407/1992 et aux modifications ultérieures. Pour de plus amples informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la brochure d'information fournie par le fabricant. Ces informations sont de nature générale et doivent être révisées par les services de prévention des risques professionnels pour chaque situation.

Concentration: 100 %	
Protection respiratoire:	
Utiliser un masque de protection contre les particules FFP3, conformément à la norme EN 143.	
Protection des mains:	
Utiliser gants de protection de type néoprène ou nitrile imperméables, conformément à la norme EN 374.	
Protection des yeux:	
Utilisation de lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à la norme EN 166.	
Protection du corps:	
Porter des vêtements de travail appropriés et des chaussures de travail antidérapantes.	

9. PROPIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspects physiques : Solide pulvérulent

Couleur : gris et blanc

Odeur : N.D./N.A.

Seuil olfactif : N.D./N.A.

pH (en dispersion accusée) : alcalin

Point de fusion : N.D./N.A.

Point/intervalle d'ébullition : N.D./N.A.

Point d'éclair : N.D./N.A.

Taux d'évaporation : N.D./N.A.

Inflammabilité (solide, gaz) : N.D./N.A.

Limite d'explosion inférieure : N.D./N.A.

Plafond d'explosion : N.D./N.A.

Pression de vapeur : N.D./N.A.

Densité de vapeur : N.D./N.A.

Densité apparente : 1,60 g/cm³

Solubilité: N.D./N.A.

Liposolubilité : N.D./N.A.

Hydrosolubilité : N.D./N.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : N.D./N.A.

Température d'auto-inflammation : N.D./N.A.

Température de décomposition : N.D./N.A.

Viscosité : N.D./N.A.

Propriétés explosives : N.D./N.A.

Propriétés comburantes : N.D./N.A.

N.D./N.A.= Non disponible/Non applicable en raison de la nature du produit.

9.2. Autres données.

Miscibilité : N.D./N.A.

Liposolubilité : N.D./N.A.

Conductibilité : N.D./N.A.

Propriétés caractéristiques des groupes de substances : N.D./N.A.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique:

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Pas de réactions dangereuses dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter:

L'exposition à l'humidité peut entraîner un durcissement du produit.

10.5. Matières incompatibles:

Du fait qu'il contient du ciment, il est incompatible avec : les acides, les sels d'ammonium, l'aluminium ou d'autres métaux non nobles.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Non connus.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Le contact répété ou prolongé avec le produit peut entraîner l'élimination de la graisse de la peau, entraînant une dermatite de contact non allergique et l'absorption du produit par la peau.

Le produit peut irriter la peau humide en ayant des solutions aqueuses à pH élevé.

Les éclaboussures dans les yeux peuvent causer une irritation et des dommages réversibles.

En cas d'ingestion importante, le mortier est caustique dans le tube digestif et peut causer des brûlures à la bouche, à l'œsophage et à l'estomac.

a) Toxicité aiguë : données non concluantes pour la classification.

b) Corrosion ou irritation cutanée : données non concluantes pour la classification.

c) Lésions ou irritation oculaires graves : données non concluantes pour la classification.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : données non concluantes pour la classification.

e) Mutagénicité dans les cellules germinales : données non concluantes pour la classification.

f) Cancérogénicité : données non concluantes pour la classification.

g) Toxicité pour la reproduction : données non concluantes pour la classification.

h) Toxicité spécifique pour certains organes (STOT) - exposition unique : données non concluantes pour la classification.

i) Toxicité spécifique pour certains organes (STOT) - exposition répétée : données non concluantes pour la classification.

j) Danger d'aspiration : données non concluantes pour la classification

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité:

Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité:

Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol:

Non applicable

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et mPmB:

Non applicable

12.6. Autres effets néfastes:

Le rejet du produit dans l'eau peut entraîner une augmentation du pH.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Produit:

Suivant les normes locales en vigueur en tant que déchets de construction.

Ne pas verser dans les égouts ou dans les cours d'eau

Emballages:

Emballages vides peuvent être recyclés

Emballages avec le produit doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14. INFORMATION RELATIVES AUX TRANSPORTS

Marchandises non dangereuses.

Non soumis à la classification et à l'étiquetage des transports (ADR/RID, IMDG, IATA).

15. INFORMATION RÉGLAMENTAIRE

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Selon REACH, le mortier est un mélange qui n'est donc pas enregistré.

Législation sur les points suivants :

- Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et à la restriction des substances chimiques (REACH).
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CEE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et à la restriction des substances chimiques (REACH), portant création de l'Agence européenne des substances chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
- Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Contrôle des changes:

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité ont été rédigées conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et mélanges chimiques (REACH), portant création de l'Agence européenne des produits chimiques, modifie la directive 1999/45/CE et abroge le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

16.2. Texte intégral des phrases visées au paragraphe 3:

H315 Provoque irritation cutanée.

H317 Peut provoquer réaction allergique sur la peau.

H318 Provoque lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

P102 Maintenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter respirer la poussière.

P280 Porter gants/vêtements/lunettes/masque de protection.

P302 + P353 En cas de contact avec la peau : laver avec de l'eau et du savon abondants.

P305 + P351 + P338 Au contact des yeux : rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont transportées et si c'est facile. Continuer à clarifier.

P301 Appeler immédiatement un centre d'information toxicologique ou un médecin.

P501 Supprimer le contenu/récipient au point de collecte approprié.

16.3. Abréviations et acronymes:

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route/Règlement relatif au transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Niveau sans effet dérivé.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

MEASE: Outil d'estimation des expositions aux métaux et aux composés inorganiques.

mPmB: Très persistant et très bioaccumulable.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

PNEC: Concentration Prévision sans effet.

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (règlement (CE) n° 1907/2006).

STOT: Toxicité spécifique dans certains organes UVCB Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

VLA-ED: Valeur limite d'exposition professionnelle journalière pour l'environnement.

16.4. Références:

Principales références bibliographiques et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (EU) No 1272/2008.

16.5. Note explicative:

Les informations fournies dans cette fiche reflètent les connaissances actuellement disponibles et permettent de s'assurer que le produit est utilisé dans les conditions et selon les indications figurant sur l'emballage ou dans les guides techniques. Toute autre utilisation non spécifiée du produit, y compris son utilisation avec d'autres produits ou dans d'autres procédés, est effectuée sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Il incombe à l'utilisateur de prendre les mesures de protection appropriées, d'utiliser le ciment-colle dans les délais recommandés et de respecter toutes les exigences légales applicables à son activité.

CEMI-COLA PORT, S.L.

C/ Isaac Newton, 83 - Polígono Industrial Sepes - 46500 Sagunto- Valencia - España

Tel. y Fax: (34) 96 266 27 62 - <http://www.cemicola.com>